Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le 17/12/2025
ID : 031-213101876-20251211-2025_109-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, MONTES, RIPOLL, ROUER, SIMÉON et STEMER
MM. BAË, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
11 décembre 2025
Acte n° **2025-109**

Absent(s) représenté(s) :
Mme VALENTI a donné procuration à Mme GOSSELIN
Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE
Mme VOISIN a donné procuration à Mme LACOSTE
M. BARBA a donné procuration à M. SÉVERAC
M. CANILLO a donné procuration à M. LOUZON
M. MAILHÉ a donné procuration à Mme MARNAC

Absent(s) :
/

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	**33**
présents :	27
procurations :	6
absents :	0
votants :	33

Secrétaire de séance : M. LERAT Jacques

Date de la convocation :
4 décembre 2025

Thème : 7.5 - SUBVENTIONS

Objet : Demande de subvention auprès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) ACTEE – Fonds Chêne - saison 6

Mme la Maire expose au Conseil Municipal que la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE +, référencé PRO-INNO-66. Le Programme ACTEE + vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires. ACTEE + vise également à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique, de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces, le développement des énergies renouvelables et de récupération pour les bâtiments publics.

Dans ce contexte, la Ville de Fonsorbes souhaite candidater à l'AAP Fonds chêne Saison 6 du Programme ACTEE + pour la mise en œuvre de sa stratégie globale de rénovation du parc de bâtiments publics tertiaires. L'AAP Fonds Chêne Saison 6 vise apporter un financement dédié aux coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités, pour les acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités.

Il est attendu que les fonds attribués via cet AAP génèrent des actions concrètes permettant la réduction de la consommation énergétique avant la fin de l'AAP et du programme ou, à minima, la mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée.

Afin d'encourager les projets de rénovation énergétique des collectivités, le programme ACTEE + met en place une aide au financement portant sur 5 postes essentiels :

- Ressources humaines (économe de flux)
- Outils de suivi de consommation énergétique et équipements de mesure
- Etudes techniques
- Maîtrise d'œuvre
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et sensibilisation

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergie en application des exigences imposées par le décret tertiaire.

.../...

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le 17/12/2025
ID : 031-213101876-20251211-2025_109-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 décembre 2025 - acte n° 2025-109 - page 2/3
Thème :	7.5 - SUBVENTIONS
Objet :	Demande de subvention auprès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) ACTEE – Fonds Chêne - saison 6

La délibération n°2023-065 du 6 avril 2023 a créé le poste de technicien rénovation énergétique « économe de flux ». Le contrat de l''agent retenu pour la période du 01/09/2024 au 31/08/2025 a été reconduit pour la période du 01/09/2025 au 31/08/2026.

La ville de Fonsorbes souhaite déposer une demande de subvention pour la partie ressources humaines (économe de flux).

Suite à la sélection par le Jury de la candidature ACTEE, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et la Ville.

Aussi, Mme la Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention maximale auprès de FNCCR – ACTEE Fonds Chêne saison 6 pour ce projet.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

DEPENSES	MONTANTS
Salaire brut chargé du 01/01/2026 au 31/08/2026	28 328, 00 €
TOTAL DEPENSES	**28 328, 00 €**
RECETTES	
Subvention demandée de la FNCCR – ACTEE Fonds Chêne Saison 6	11 331, 20 €
TOTAL RECETTES ESPEREES	**11 331, 20 €**
AUTOFINANCEMENT	**16 996, 80 €**

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	0

ARTICLE 1 : décide de déposer une demande de subvention auprès de la FNCCR – ACTEE Fonds Chêne saison 6.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 11 décembre 2025.

.../...

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le 17/12/2025
ID : 031-213101876-20251211-2025_109-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 décembre 2025 - acte n° 2025-109 - page 3/3
Thème :	7.5 - SUBVENTIONS
Objet :	Demande de subvention auprès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) ACTEE – Fonds Chêne - saison 6

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Le Secrétaire de Séance
LERAT Jacques

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 11 décembre 2025 publié sur le site Internet de la collectivité le 17 DEC. 2025